Comité Directeur

Procès-Verbal n°15

Réunion de bureau du :	**Mardi 25 avril 2023**
Présidence :	**M. William PONT**
Secrétaire Général :	**M. André VITIELLO**
Présents :	**MM Albert DI RE – Patrick FAUTRAD – Gérard IVORA - Jean PAOLINI - Jean Paul RUIZ - José VIVERO**
Excusés :	
Absent :	
Assiste à la séance :	**Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) –**

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;
L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraine l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

CORRESPONDANCE

- F.F.F. :

- Invitation pour les ½ finales et la finale de la ECup qui se tiendront le samedi 29 avril prochain dans l'auditorium du Stade de France. Noté.

- Adressant documents préparatoires à la réunion des commune des collèges qui aura lieu le samedi 29 avril 2023. Transmis au Président.

- CLUBS :

- ENT. PIVOTTE SERINETTE - FC LE MUY : adressant un mail concernant des problèmes survenus lors du match U12 excellence. Noté.

- DIVERS :

- **CDOS :** Changement des statuts et Assemblée Extraordinaire le 11 mai 2023. Noté

- **COSMOS** : Assemblée Générale du COSMOS le mercredi 14 juin 2023. Noté

- Famille PERON : Remerciement suite aux marques de sympathies et d'amitié lors du décès de M. Raymond PERON.

- M. Yann BODENES : adressant sa démission de toute ses fonctions au sein du SC TOULON. Noté.

- FACE VAR : Organisant une soirée prestige en présence de M. Jean CASTEX, Président de la Fondation, le jeudi 25 mai 2023 à partir de 18h00. Noté.

INFORMATION

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS ARRÊTEE AU 01 JANVIER 2023

Un mail va être adressé aux clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière arrêté au 01 janvier 2023.
Le relevé de compte sera à régler au plus tard le 30 avril 2023. Passé cette date, le Comité de Direction statuera sur les paiements non régularisés lors de sa prochaine réunion plénière (mois de Mai)

******

Rectificatif : Le jury « TOUTES FOOT » sera composé de : Mmes Christine LALLEMAND, représentant le CDOS, Ludivine REGNIER, C.T.D. et MM Guy BOURICHA, membre du Comité de Direction, Franck DEWOST, représentant la Commission Mixité, Jean-Paul PERON, membre du Comité de Direction et Anthony DESCOURS, représentant la presse qui se réunira le 16 mai 2023 à 16h00 au siège du District du Var.

****

Le Président et les membres du Comité de Direction félicitent Mme Camille COMBA pour sa désignation en tant qu'arbitre assistant pour la finale de la Coupe de France Féminine qui opposera LYON / PSG le 13 mai 2023 à ORLEANS.

****

RECEPTION DE L'EQUIPE FUTSAL de ST MAX FUTSAL

Le Président et les membres du Comité de Direction réuni ce jour ont tenu à féliciter le parcours exceptionnel du club de ST MAX FUTSAL en COUPE NATIONALE FUTSAL (8ème Finale).

Prochaine Réunion
Sur convocation

Le Président : M. William PONT
Le Secrétaire Général : M. André VITIELLO